

Dossier *RESEAUX d'ECOLES*

S o m m a i r e

1. [Les objectifs de la mise en réseau des écoles primaires sont clairs pour le gouvernement](#)
2. [La mise en place de ces réseaux ne peut pas se faire sans un vaste plan de communication envers les membres de la communauté éducative.](#)
 - a. première cible : [les parents](#)
 - b. deuxième cible : [les enseignants](#)
 - c. troisième cible : [les directeurs](#)
 - d. quatrième cible : [les élus](#)
3. [Quelles sont les conséquences d'une telle organisation ?](#)
4. [Quel avenir pour l'école publique face à l'école privée dans certaines zones rurales?](#)
5. [Tableau explicatif](#)

RESEAUX D'ECOLES :

LA CASSE ORGANISEE DU SERVICE PUBLIC DE L'EDUCATION NATIONALE !

1. Les objectifs de la mise en réseau des écoles primaires sont clairs pour le gouvernement..

A) Faire des Économies de postes en augmentant le ratio élèves/ enseignant

B) Décentraliser:

-En mettant en adéquation schéma territorial (intercommunalité ou territoire) , bassin scolaire, puis plus tard bassin d'emploi. L'ensemble se définit comme le bassin de vie.

- En transférant de nouvelles responsabilités aux communes en matière d'affaires scolaires, au travers d'un regroupement de communes ou d'une intercommunalité sous forme d'un E.P.C.I (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

C) Amoindrir l'unité du corps enseignant

- en diversifiant les statuts des personnels : personnes travaillant dans le cadre d'un réseau ou non.

- en développant la culture du contrat par objectifs au sein de la fonction publique (durée 3 ans)

[Haut de page](#)

2. La mise en place de ces réseaux ne peut pas se faire sans un vaste plan de communication envers les membres de la communauté éducative.

Les arguments ministériels	Nos commentaires
<p><u>Première cible : les parents</u></p> <p>« Dans une classe à multiples niveaux, il est difficile d'apprendre. Si l'effectif est réduit, il n'y a pas d'émulation ». Pour le ministère il y aurait une "masse critique d'élève par classe à atteindre" (sic) pour que les apprentissages soient favorisés.</p>	<p>Il a été démontré, qu'au contraire, un des atouts de ces classes est un meilleur suivi individuel donc une meilleure prévention. Aucune amélioration globale des résultats n'a été constatée, ni dans les travaux de l'Observatoire de l'Ecole Rurale, ni dans ceux de Françoise Oeuvarard de la DPE .</p> <p>Les résultats aux évaluations sont même légèrement inférieures dans les regroupements d'écoles déjà existants par rapport aux autres classes rurales.</p>
<p><u>Deuxième cible: les enseignants :</u></p> <p>« Il est plus simple de travailler dans une classe à simple niveau.</p> <p>Si les écoles sont mises en réseau, l'isolement des maîtres sera rompu ».</p>	<p>Il n'a pas été démontré que les RPI étaient plus efficaces. Certes, les enseignants en RPI doivent travailler ensemble, mais en réalité, et sauf pour les RPI concentrés, l'éloignement réduit considérablement le temps effectif passé à ce travail collectif, qui est dans les faits plus important dans les écoles à plusieurs classes, où l'on se voit tous les jours.</p> <p>C'est même un comble de laisser croire que les petites structures (1 ou 2 classes) ne facilitent pas le fonctionnement par cycles, alors que l'idée même du décroisement pluriannuel vient de ces types de classes, et qu'au contraire, les cycles ont bien souvent du mal à fonctionner dans les grosses structures !</p>
Haut de page	

Effectivement, il est beaucoup demandé au directeur d'école, la preuve en est que les directions d'écoles rurales sont souvent difficiles à pourvoir... Mais il est bien hasardeux d'affirmer que le regroupement d'écoles va simplifier la tâche de direction. En effet, les RPI ont toujours augmenté cette tâche.

Or, même avec l'aide d'une personne chargée des tâches administratives, un regroupement d'écoles plus important, lié à une augmentation du nombre d'interlocuteurs (maire, président de la communauté de communes, du pays, du conseil général, du conseil régional...) va inévitablement générer un travail accru de cohérence, d'harmonisation, et une augmentation du nombre de réunions.

On ne parlera pas non plus de l'allègement des tâches pour les directeurs, c'est du domaine de l'illusion, puisque le travail "en moins" sera largement remplacé par les concertations avec le coordonnateur, voire son secrétaire, et les réunions de réseau.

Quant au coordonnateur de réseau, ce qu'on lui demande (cf. ci-dessous) est vraiment beaucoup pour une seule personne (même assisté d'un secrétaire), en charge rappelons-le, d'un réseau de 500 élèves, voire 700 ! Certains coordonnateurs de réseaux officiels (RRE) se plaignent d'avoir à résoudre mille tâches, sans toujours bénéficier des avantages promis. Quelle garantie pour un secrétariat de réseau ?

Troisième cible: les directeurs :

« Le coordonnateur assurera une grande partie du travail administratif. Il facilitera la mise en œuvre des projets, il les initiera. Le directeur aura simplement en charge les affaires très locales (organisation des services, relations avec A.P.E.....). »

[Haut de page](#)

Quatrième cible: les élus

« Le coordonnateur du réseau sera l'interlocuteur privilégié. La création d'un réseau d'école avec ou sans E.P.C.I sera concomitante avec l'attribution de pouvoir étendu aux élus quant à l'organisation des écoles, la répartition des classes,.... sur le territoire concerné ».

Qui peut être contre plus de proximité ? S'il ne s'agit pas encore d'un transfert des personnels comme les TOS, il s'agit bien de mettre à disposition des élus locaux les structures de l'enseignement primaire. Ainsi les conseils D'EPCI et/ou de Caisse des écoles, et à travers ceux-ci les maires des communes les plus riches ou les plus influentes, se verraient attribuer les pleins pouvoirs en ce qui concerne la création, la suppression, la répartition des postes, la gestion des emplois non enseignants et la carte scolaire. .

A terme, pourquoi pas la gestion des personnels enseignants ? Il serait alors tentant sous prétexte de gestion responsable des deniers publics et de rentabilité, de déléguer au secteur privé une part croissante du secteur de l'éducation.

L'Etat se déchargeant auprès des autorités publiques

locales de sa mission d'éducation, celles-ci vont devoir se débrouiller et faute de financement (les électeurs n'étant pas imposables à merci) elles noueront des partenariats avec des entreprises privées comme cela se fait déjà aux E.U. Il en sera fini de l'indépendance de l'école vis à vis des entreprises, des politiques, voire des Eglises. La France aura enfin comblé son "retard " sur les "pays civilisés" (E.U, Nouvelle Zélande, Angleterre)

3. Quelles sont les conséquences d'une telle organisation ?

Ce nouveau schéma d'organisation de l'école privilégierait en zone rurale un fonctionnement de type R.P.I. Celui-ci n'est pas sans inconvénient pour les enfants scolarisés, les parents, les enseignants, les communes, le personnel municipal.

Pour les Enfants :

- Fréquentation presque inévitable de la cantine scolaire
- Augmentation de la durée du transport (fatigue, temps perdu, danger...).
- Augmentation inévitable de la taille du groupe classe puisque la norme serait de 25
- Manque de liens entre grands et petits lorsque ceux-ci sont scolarisés en des lieux différents (et entre fratries).

Pour les Parents :

- Mise à distance des parents de l'école (extension du périmètre de la carte scolaire, mise en place du ramassage scolaire)
- Qui sera garant de la pérennisation du moyen de transport, si la collectivité locale décide une année (nous avons des exemples), que cela revient trop cher ?
- Accroissement des dépenses des familles consécutives à une prise de repas à la cantine.
- Répartition sur divers sites des fratries .

Pour les Enseignants :

- Nomination d'un coordonnateur pédagogique qui deviendrait un supérieur hiérarchique.
- Faible représentativité des enseignants dans un conseil chargé de l'orientation pédagogique.
- Les questions pédagogiques pourraient être traitées au niveau de ce conseil de réseau, là où sont réunis coordonnateur, maire(s) concerné(s), IEN, représentants des parents, représentants des enseignants).
- Perte de l'autonomie dans l'élaboration des projets puisque c'est le coordonnateur qui en à la charge.
- Contractualisation sur 3 ans.
- Manque de contacts avec les parents : risques d'incompréhension mutuelle.

Pour les Communes :

- D'une manière ou d'une autre, il faudra prendre en charge les transports. Ceci ne peut se faire sans l'augmentation des impôts locaux.

- Le conseil de réseau a en charge l'organisation et la localisation des classes. Par conséquent il peut très bien décider de fermer certains sites sans que les communes concernées puissent s'y opposer.

Comment une commune sans école pourra-t-elle se développer par la suite ?

L'avenir de ces structures est plus qu'incertain : on voit bien que le réseau, tel qu'il est envisagé, correspond davantage à une création essentiellement administrative et bureaucratique, plutôt qu'à un projet initié par des personnes voulant résoudre un ou des problèmes précis, et dont la motivation est alors, en général, une garantie de réussite (comme c'est le cas dans un certain nombre de réseaux existants). Il est notamment à craindre que l'on soit tenté de faire coïncider un réseau d'écoles avec une communauté de communes préexistante, et que, après coup seulement, on y trouve des pseudo-justifications pédagogiques...

[Haut de page](#)

4. Quel avenir pour l'école publique face à l'école privée dans certaines zones rurales?

Il est impossible de terminer sans se soucier de l'avenir de l'école publique dans les secteurs où l'école privée est dominante. Qu'advient-il de l'école publique dans ces zones ?

Les inconvénients induits par cette organisation risquent de conduire les parents à choisir la facilité c'est à dire scolariser les enfants dans l'école privée du village si celle-ci n'est pas soumise aux mêmes règles que l'école publique. De là à penser que l'Etat délègue à l'école privée l'éducation dans certaines zones il n' y a qu'un pas

Une des fiches du grand débat ne reconnaissait-elle pas à l'école privée une mission de service public?

TABLEAU 1 : LA SITUATION AVANT LES RESEAUX D'ECOLE

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D ELEVES	MOYENNE	MOYENNE SI UNE CLASSE EN MOINS	FERMETURE POSSIBLE	POSTES RECUPERES AU BUDGET
ECOLE A	4	90	22.5	30	NON	0
ECOLE B	4	90	22.5	30	NON	0
ECOLE C	4	90	22.5	30	NON	0
ECOLE D	4	90	22.5	30	NON	0
ECOLE E	4	90	22.5	30	NON	0
ECOLE F	4	90	22.5	30	NON	0
ECOLE G	4	90	22.5	30	NON	0
TOTAL	28	630				0

Créations de 2 réseaux : l'un de 16 classes et l'autre de 12 classes.

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne	1 CLASSE EN MOINS	DEUX CLASSES EN MOINS	TROIS CLASSES EN MOINS	QUATRE CLASSES EN MOINS	GAINS BUDGETAIRES
RESEAU ECOLES	16	360	22.5	24	25.7	27.69	30	3

A, B, C, D									
RESEAU ECOLES	12	270	22.5	24.54	27	30			2
E, F, G									
TOTAL	28	630							5

Création d'un super réseau (Ecoles urbaines, Rural concentré...)

	NOMBREDECLASSES	NOMBRE ELEVES	MOYENNE	1 CLASSE EN MOINS	2 CLASSES EN MOINS	3 CLASSES EN MOINS	4 CLASSES EN MOINS	5 CLASSES EN MOINS	6 CLASSES EN MOINS	7 CLASSES EN MOINS	GAINS BUDGETAIRES
RESEAU ECOLES	28	630	22.5	23.3	24.2	25.2	26.25	27.3	28.6	30	6
ABCDEFG											
TOTAL	28	630									6

IL Y A URGENCE : Le ministère a programmé 600 RESEAUX (environ 3 600 écoles) d'ici 2006-2007